

Cortébert

Informations du Conseil municipal

Reprise

Le Conseil municipal a repris le 25 août pour une première séance après les vacances d'été. La pause estivale s'est déroulée dans de bonnes conditions, compte tenu du contexte sanitaire toujours tendu. Toutefois, aucun cas de COVID n'a été détecté ces derniers mois au village, ce qui constitue une bonne nouvelle. Il est rappelé que le respect des règles d'hygiène et de distance sociale reste néanmoins important, surtout pour les personnes les plus fragiles.

Représentations

Eva Bühler se rendra le 24 septembre à l'assemblée de l'association du Parc régional Chasseral aux Reussilles. Le Conseil municipal se rendra quant à lui le 10 septembre à la traditionnelle rencontre intercommunale avec Corgémont et Sonceboz-Sombeval.

Panneau

L'office cantonal compétent a été autorisé à poser un panneau d'information à la croisée de la route des Prés-de-Cortébert à proximité de l'école, en vue de donner des informations sur la protection de la faune sauvage. Ce panneau sera ainsi bien placé pour être visible des personnes qui se rendent à la montagne.

Les Ruaux

Des panneaux invitant les automobilistes à lever le pied lorsque le chemin en gravier est sec, pour éviter la poussière, seront prochainement installés aux Ruaux.

Guichet

Un vitrage définitif sera installé au bureau communal afin d'assurer une bonne protection du personnel communal et des visiteurs en ces temps de pandémie.

Convention

Un accord d'entretien a été signé par la commune pour l'entretien suite à la revitalisation de la source du Blanc-Crêt, qui a été effectué avant l'été. Le Parc Chasseral avait coordonné les travaux et le montant à charge de la commune est inférieur à 500 francs.

Route cantonale

Les travaux de réfection de la route cantonale ont débuté. Le Conseil municipal invite les usagers à se conformer à la signalisation et à faire preuve de patience et de tolérance. Des nuisances seront inévitables, mais le résultat sera réjouissant. Par ailleurs, quelques frais devront être assumés par la commune en rapport avec les conduites d'eaux potables et usées.